

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

10 mai 2021 – Mazet-Saint-Voy
Compte-rendu



Le lundi 10 mai 2021 à 10h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie au jardin botanique du Mazet-Saint-Voy.

Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	DEBARD Alain	Mairie du Mazet-Saint-Voy (43)
	CHORLIET Christian	Mairie de Fay-sur-Lignon (43)
	PEYRARD Guy	Mairie de Riotord (43)
	ROCHE Françoise	Mairie de Mars (07)
	LECLERC Thierry	PNR des Monts d'Ardèche
	CHAMBON Jean-Luc	Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal
	FANGET Yohann	Communauté de communes des Sucs
	SOUVIGNET Bernard	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
	MONTAGNON Jean-Philippe	Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron
	ANDRE Frédéric	EPAGE Loire-Lignon
	BONNET Bernard	Saint-Etienne-Métropole
	LAURANSON Gilles	SYMPAE
	EYRAUD Jean-Michel	Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières
	LIOGIER Huguette	Syndicat Mixte de Lavalette
ROUSSET Nathalie	Département de Haute-Loire	
Personnes représentées (pouvoir)	ROCHE Etienne	Mairie de Devesset (07) -> pouvoir à Mme ROCHE
	VERMEERSCH André	Mairie de Saint-Régis-du-Coin (42)-> pouvoir à M. ANDRE
	BUSSIÈRE Laurence	PNR du Pilat -> pouvoir à M.BONNET
	RUEL Gilbert	Communauté de communes Haut Lignon -> pouvoir à M.DEBARD
	DI VINCENZO Caroline	Conseil Régional Auvergne- Rhône-Alpes -> pouvoir à M.PEYRARD

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	LECUNA Sylvain	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	GENEST Sophie	Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
	BATTIE Henri	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	DEBARD Jean-Pierre	France Nature Environnement Haute Loire
	ROUSSEL Pierre	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
	GIRAUDON Lucien	Fédération départementale de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute Loire

	RENAUD Brigitte	Mission Départementale de Développement Touristique de Haute Loire
Personnes représentées (pouvoir)	DOLLEANS Jean-Luc	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire → pouvoir à Mme GENEST Comité Départemental de la randonnée Haute-Loire « la Croisée des Chemins »
	STRELCZYK Daniel	Comité Départemental de la randonnée Haute-Loire « la Croisée des Chemins » → pouvoir à M.GIRAUDON

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	WETZEL Barbara, sous-préfète d'Yssingeaux	Préfet de Haute-Loire ou son représentant
	CARRIO Jean-Luc	MISEN 43
	MOJA Philippe	Préfecture de la Loire
	SIMEON Olivier	AELB délégation Allier Loire Amont
	POINAS JEan-Michel	Office National pour la Biodiversité
Personnes représentées (pouvoir)	Préfet coordonnateur de bassin	→ pouvoir à M. SIMEON
	FERRARI Estelle	DREAL Auvergne Rhône-Alpes → pouvoir à M.CARRIO
	SCHMITZ Benjamin	DDCSPP Haute Loire → pouvoir à Mme la sous-préfète

Membres de la CLE excusés

RIFFARD Patrick	Mairie de Saint-Pal de Mons (43)	Collège des collectivités
JODAR Christiane	Département de la Loire	Collège des collectivités
PLOTON Laurence	Agence Régionale de Santé Auvergne	Collège de l'état
LANDAIS Nathalie	Direction Départementale des Territoires 07	Collège de l'état
LLAMAS Hervé	Agence Montagne Auvergne de l'ONF	Collège de l'état

Étaient aussi présents

Stéphane CRAPSKY, Saint-Etienne Métropole,

Jean-Damien ROMEYER, Département de Haute-Loire, Chargé de mission Milieux Aquatiques

Étienne FAUTRAD, Directeur de l'EPAGE Loire-Lignon,

Émilie DARNE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice du SAGE Lignon du Velay,

Justine THOMAS, EPAGE Loire-Lignon, animatrice transversale Lignon du Velay,

Lois RIBET, EPAGE Loire-Lignon, stagiaire.

39 voix délibératives sur les 48, que compte la commission, ont été comptabilisées.
Le quorum est donc réuni, la Commission Locale de l'Eau délibère valablement.

Ordre du jour

1. Élections du président et des membres du bureau suite au renouvellement de la CLE;
2. Modification des règles de fonctionnement de la CLE ;
3. Validation du rapport d'activités de la CLE 2020;
4. Présentation des actions en cours et des actions 2021 ;
5. Présentation du Projet Life Eau&Climat

Principales discussions et relevés de décisions

Madame la Sous-Préfète introduit la séance qui a pour objet premier de remettre en route la Commission Locale de l'Eau dont la composition a été modifiée suite aux élections municipales. Cette nouvelle composition a été fixée par arrêté préfectoral du 7 avril 2021. Il conviendra de procéder à l'élection du/ de la président/e de la CLE, puis de remplacer les postes vacants au sein du bureau.

Il est précisé que près de la moitié des membres du collège des élus ont été remplacés et qu'il y a également eu une modification au sein du collège des usagers. Ceux qui représentaient des collectivités, notamment les producteurs d'eau potable (SYMPAE et Saint-Etienne Métropole) et le Syndicat Mixte de Lavalette sont passés dans le collège des élus.

Préalablement à l'élection, l'animatrice Emilie DARNE présente ce qu'est un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les missions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les principaux enjeux du SAGE Lignon du Velay. Ce dernier a été approuvé par la précédente CLE suite à la phase de consultation et à l'enquête publique. Il entrera en phase de mise en œuvre à partir de son approbation par arrêté inter-préfectoral qui interviendra à la suite de la désignation du/de la président/e de la CLE.

Monsieur Souvignet souhaiterait que le rôle du président et de la CLE soit précisé, notamment pour les nouveaux élus.

Suite à cette demande, Monsieur CARRIO (chef du service Environnement de la DDT 43) précise les rôles et l'importance des CLE par rapports aux questions de l'eau sur le territoire.

Des avis seront demandés à la CLE pour les projets du territoire nécessitant une autorisation environnementale au titre de la nomenclature loi sur l'eau ou au titre des installations classées(ICPE) (exemple de l'installation d'une station d'épuration ou d'une microcentrale). La CLE sera également informée des activités soumises à déclaration loi sur l'eau avec possibilité de faire part à posteriori d'observations aux services de l'Etat. Des représentants de chaque CLE siègent au Comité Départemental de l'Eau, au Comité Sécheresse et les CLE sont aussi associées aux réflexions dans différents domaines (AEP, protocole sur les retenues collinaires, classement des cours d'eau, SDAGE...). Les CLE peuvent être amenées à statuer sur la répartition des usages de l'eau dans le cas de territoire en tension quantitative (ce n'est pas le cas pour le moment sur le territoire).

1 Élection du/de la président(e) de la CLE

Le Président de la CLE doit être membre du collège des collectivités territoriales et seuls les membres de ce collège participent à ce vote, 20 voix sont comptabilisés (15 présents + 5 pouvoirs).

2 candidats se présentent Nathalie ROUSSET, conseillère départementale, et Yohann FANGET, maire de Lapte, représentant de la Communauté de Communes des Sucs au sein de la CLE. Un vote à bulletin secret est choisi par les membres de la CLE.

Nathalie ROUSSET est élue présidente de la CLE avec 12 voix contre 8.

2 Élection des autres membres du bureau

Au sein du collège des collectivités, 3 postes sont à pourvoir, dont un de vice-président, 3 candidats se présentent

- Yohann FANGET en tant que vice-président
- Bernard BONNET, maire de Saint-Maurice-en-Gourgois, représentant de Saint-Etienne Métropole,
- Jean-Luc CHAMBON, maire des Vastres, représentant de la Communauté de Communes du Mézenc-Loire-Meygal

Au sein du collège des usagers, 1 poste est à pourvoir, 1 candidat se présente et intègre le bureau :

- Pierre ROUSSEL, représentant du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

La composition finale du bureau de la CLE du SAGE Lignon du Velay à compter du 10 mai 2021, est actée dans la délibération 2021/01 , jointe au compte-rendu.

3 Modification des règles de fonctionnement de la CLE

Les règles de fonctionnement de la CLE sont présentées ainsi que les modifications proposées et soumises à validation de la CLE.

Les modifications concernent :

- la composition de la CLE qui compte un membre supplémentaire au sein du collège des collectivités depuis le dernier arrêté de composition
- la modification de la structure porteuse, le SICALA de Haute-Loire, devenu EPAGE Loire-Lignon,
- la formalisation des décisions de la CLE en délibérations signées par la Présidente de la CLE.

Madame la Sous-Préfète propose d'intégrer un article donnant la possibilité de prendre des décisions de la CLE y compris les élections par l'organisation de votes par visio-conférence notamment quand les conditions sanitaires l'exigent. La DDT 43 proposera la rédaction d'un article sur le sujet.

L'ensemble des propositions de modifications est validé par la CLE et sont reprises dans la délibération 2021/02, jointe au compte-rendu.

4 Validation du bilan d'activités 2020

Le bilan d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2020 est présenté.

Madame ROUSSET, souligne l'importance de se référer aux vice-présidents, lors de la vacance du poste président de la CLE.

Le bilan d'activités est validé par la CLE sans modifications (délibération 2021/03).

5 Actions en cours et à venir

Une présentation des actions engagées et des actions prévues ainsi que des futures rencontres et sujets à traiter avec la CLE est faite.

Madame ROUSSET fait un aparté sur le projet de SDAGE et les difficultés à s'en saisir et à l'appliquer sur les territoires (programme de mesures contenant plus de 11000 mesures). Elle souligne la distorsion entre les territoires amont et aval et la difficulté quand la qualité est bonne et qu'on est « bon élève » à avoir les moyens pour le rester et continuer les efforts. Le nouveau projet fait un focus sur le quantitatif, mais ce n'est pas le seul sujet.

Il est souligné qu'il semble compromis de réunir la CLE d'ici fin juin avec la tenue des élections départementales et régionales. Le délai du 1er juillet donné par le comité de bassin pour les avis des instances régulièrement consultées sur le SDAGE, ne pourra être respecté, il faudra interroger les instances de bassin à ce sujet.

Monsieur CARRIO indique que la CLE devra tenir compte de la publication officielle de la cartographie départementale des cours d'eau (travail de 5 ans avec les élus, la chambre d'agriculture et l'OFB pour expertiser plus de 3000 tronçons de cours d'eau). La CLE devra se faire le relais du porter à connaissance de cette cartographie auprès des différents acteurs.

Il indique qu'une information annuelle devra être faite à la CLE pour indiquer les secteurs où les travaux ou actions du Contrat Territorial Lignon du Velay auront lieu. La forme de déclaration d'intérêt général (DIG) retenue par l'EPAGE Loire-Lignon, qui est en cours de signature, dispense d'enquête publique mais nécessite une information préalable des propriétaires et ayant droits.

Mme ROUSSET s'interroge sur le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et son efficacité dans la mesure où il ne va concerner qu'une vingtaine agriculteurs sur plus de 300 exploitants sur le territoire.

M. FAUTRAD, précise que l'EPAGE a été retenu pour ce projet, que celui-ci va pouvoir rémunérer 20 agriculteurs mais que cela reste une phase expérimentale afin de l'étendre potentiellement à plus large échelle par la suite.

Enfin, Mme ROUSSET suggère d'une part qu'une présentation des PSE soit faite en CLE et que d'autre part que des rencontres soient organisées par la SAGE avec chaque collectivité pour parler des problèmes qu'elles rencontrent et de leurs attentes.

6 Projet Life Eau & Climat

Pour terminer l'ordre du jour, une présentation du projet Life Eau&Climat est faite. Ce projet permet de mobiliser des fonds européens pour accompagner des actions du SAGE, telles que le réseau d'alerte et de suivi des étiages sur des affluents du Lignon (avec échelles limnimétriques, macarons d'alerte, sondes de températures et panneaux informatifs). Il permettra également de communiquer pour mieux prendre en compte l'enjeu du changement climatique. L'association de partenaires scientifiques et de gestionnaires locaux vise à mieux partager les avancées de la recherche, des outils et des données seront mis à disposition des partenaires du projet.

Les cibles principales de ce projet sont justement les CLE pour les accompagner dans la prise en compte de mesures d'adaptation sans regret dans leurs plans de gestion. 21 CLE dont celle du Lignon sont pour l'instant associées, mais à l'issue des 4 ans du projet, les outils et formations seront ouverts aux 181 SAGE de France.

Une des actions du projet Life est la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), elle ne concerne pas le territoire du SAGE Lignon, mais un territoire voisin sur lequel l'EPAGE porte un contrat territorial (CT Loire et Affluents Vellaves).

Madame ROUSSET interroge l'Agence de l'Eau sur la nécessité de conduire une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) comme condition pour avoir un accompagnement financier sur un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Ce point devra être vérifié, le SAGE Lignon du Velay, n'ayant pas prévu de conduire une étude HMUC puisqu'une étude équivalente « adéquation besoins/ressources » a été faite en phase d'élaboration (2014 / 2015).

Les DDT 42 et 43 précisent qu'un PTGE est en cours sur le SAGE Loire en Rhone-Alpes et qu'en Haute-Loire, c'est seulement sur le SAGE Allier aval, qu'il a été identifié nécessaire de réaliser un PTGE. L'étude HMUC en cours est mutualisée avec le SAGE Haut-Allier mais doit durer 3 ans.

Monsieur CHORLIET indique que le problème de la qualité de l'eau a peu été évoqué mais qu'il existe sur le territoire. Il s'interroge sur les connaissances que l'on peut avoir sur le sujet de la qualité et le partage d'informations avec la CLE.

Monsieur CARRIO indique qu'il peut y avoir encore des collectivités avec des soucis d'assainissement (conformité ERU). Cette année il y a également eu, dans le contexte de la pandémie du COVID, le problème de l'épandage des boues non hygiénisées. Les petites et moyennes installations de traitement disposent rarement de ce traitement complémentaire contrairement aux stations d'épuration des grosses collectivités. Un travail avec les collectivités concernées va être engagé sur la possibilité de travaux de modernisation avec des opportunités de financement avec le plan de relance. La DREAL lance également une réflexion sur la sécurisation, la modernisation des systèmes de production industriels. Ces réflexions peuvent être partagées avec la CLE.

Madame ROUSSET rappelle qu'à l'origine le SAGE et les Contrats étaient orientés sur le sujet « qualité ». C'est le sujet historique. De fait, ce thème est considéré comme faisant partie intégrante des sujets à porter alors que la partie « quantitative » est plus récente, ce qui fait que l'on a l'impression de parler plus d'elle.

Monsieur ROMEYER indique que le département 43 réalise un important suivi de la qualité des cours d'eau de Haute-Loire. Il peut être envisagé que ces résultats fassent l'objet d'une présentation à la CLE.

Monsieur GIRAUDON, confirme que de son point de vue, il y a véritablement des problèmes de qualité. Des pollutions récentes ont généré d'importantes mortalités de poissons. « Quand on parcourt les cours d'eau, on observe des arrivées de tuyaux à

droite, à gauche ». Selon lui les cours d'eau sont laissés à l'abandon.

Monsieur POINAS, ne partage pas ce point de vue, il y a effectivement eu récemment plusieurs pollutions marquantes dans le secteur, mais elles sont accidentelles. Il explique que d'une manière générale, il y a eu de grosses améliorations sur l'assainissement sur le territoire, les problèmes de qualité restent ponctuels.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 12h30.

Pièce jointe au Compte-rendu :

- Support de présentation de la réunion
- Feuilles de présence et pouvoirs
- Règles de fonctionnement de la CLE modifiées
- *Délibérations 2021/01, 2021/02 et 2021/03*